

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melina-tremblay-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef98730b870a02d69cc6c039>

Date d'obtention : 2025-04-17 16:31:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je comprends qu'en tant qu'acteur de première ligne, notre rôle est de recueillir le plus d'information afin de dresser un portrait clair de la situation rapidement. Il est important de ne pas regarder les images intimes. Nous devons agir rapidement pour limiter la propagation, donc les impacts sur l'intégrité de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai mieux outillée pour intervenir rapidement. En me référant à la trousse, je diminuerai le temps de réflexion pour agir de façon efficace, mais en ayant toute la rigueur nécessaire dans une intervention délicate.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai sécuriser l'élève victime et protéger son intégrité dans l'intervention. Je devrai m'assurer de compléter le questionnaire de façon individuel pour chaque personne impliquée. Je devrai aussi adresser les questions tels qu'indiquer afin de ne pas influencer les réponses des élèves. Je ne dois pas regarder les images intimes. Je devrai confisquer les appareils qui auraient les images. Je contacterai la police au moment opportun selon les réponses obtenues, si c'est un acte malveillant ou impulsif.